



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Section de la communication Interministérielle

Papeete, le 12 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mardi 12 mars 2019, le Secrétaire Général du Haut-commissariat de la République a présidé la commission des élus de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui réunit des représentants de l'État, des communes et des groupements de communes.

Depuis la création de la DETR en 2011, **l'ensemble des communes de Polynésie est susceptible de bénéficier de cette aide de l'État qui peut intervenir jusqu'à hauteur de 80% du montant d'une opération à réaliser.**

La DETR contribue notamment au financement des services publics environnementaux (eau, assainissement, déchets), de la construction de bâtiments et structures communaux (mairies, salles de sport, cimetières...), de la rénovation des écoles primaires ou encore des équipements de services d'incendie et secours (matériels, véhicules, centre de secours).

Selon la nature des opérations présentées, **les projets communaux peuvent cumuler les aides accordées par l'État au titre de la DETR et celles de la Polynésie française** par l'intermédiaire de la Délégation au développement des communes (DDC).

Les crédits alloués par l'État ont connu une progression de 67 % entre 2014 et 2018 et sont stables cette année. En 2019, ce sont 679 millions de francs qui vont être attribués au profit de **60 projets d'investissements communaux.**

À titre d'illustration, seront notamment financés en 2019 :

- les travaux de rénovation des équipements d'éclairage public installés le long de la RT2 par la commune d'HITIAA O TE RA ;
- l'aménagement du parc de loisir Marara dans la commune associée de Fare par la commune de HUAHINE ;
- les actions de dématérialisation et de transition numérique par la communauté de communes des Iles Marquises ;
- la rénovation de la route traversière par la commune de TUBUAI ;
- les travaux de rénovation de la salle omnisport de Tiputa (phase 1) par la commune de RANGIROA.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr